

Lundi 18 mars 2019

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 04 février 2019 a été approuvé à l'unanimité en début de la séance.

1 - Approbation du compte de gestion 2018 du receveur municipal

Le conseil municipal s'est prononcé sur le compte de gestion tenu par le trésorier en ce qui concerne la budget général de la commune. Les comptes arrêtés sont conformes aux montants figurant dans le compte administratif de la commune.

Vote à l'unanimité

Le conseil municipal s'est prononcé sur le compte de gestion tenu par le trésorier en ce qui concerne la budget annexe de l'eau. Les comptes arrêtés sont conformes aux montants figurant dans le compte administratif de l'eau.

Vote à l'unanimité

2 – Approbation du compte administratif 2018

Sous la présidence du premier adjoint, le conseil municipal s'est prononcé sur les comptes administratifs 2018. Les résultats correspondent à ceux qui figurent dans les comptes de gestion du trésorier.

C.A. 2018	COMMUNE	EAUX
A - FONCTIONNEMENT		
Dépenses	2 128 371.37	288 407.23
Recettes	2 710 722.97	290 806.42
Résultat annuel	582 351.60	2 399.19
<i>Report antérieur</i>	815 062.47	12 030.29
Résultat global = A	1 397 414.07	14 429.48
B - INVESTISSEMENT		
Dépenses	557 146.08	152 738.38
Recettes	801 578.18	174 663.46
<i>Dont affectation</i>	359 683.13	0.00
Résultat annuel	244 432.10	21 925.08
<i>Report antérieur</i>	-357 310.89	117 737.21
Résultat global = B	-112 878.79	139 662.29
TOTAL A + B		
Dépenses annuelles	2 685 517.45	441 145.61
Recettes annuelles	3 512 301.15	465 469.88
Résultat annuel	826 783.70	24 324.27
<i>Report antérieur</i>	457 751.58	129 767.50
Résultat clôture = A+B	1 284 535.28	154 091.77

C - Restes à réaliser au 01/01 n+1

RAR Dépenses	104 668.82	73 796.14
RAR Recettes	2 000.00	97 298.00
Total RAR = C	-102 668.82	23 501.86
Besoin de financement réel	215 547.61	0.00

Pour :14 (le maire ne prend pas part au vote)

3 - Affectation du résultat 2018 :

Pour mémoire, les résultats d'un exercice sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des sections, mais aussi des « restes à réaliser » en investissement.

➤ Budget général de la commune

L'affectation du résultat pour le budget général est donc proposée comme suit :

	Résultat de fonctionnement	1 397 414.07 €
RI 1068	Affectation pour couverture du besoin de financement	215 547.61 €
RF 002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	1 181 866.46 €
DI 001	Déficit d'investissement reporté (pour mémoire)	- 112 878.79 €

Vote à l'unanimité

➤ Budget annexe des Eaux

L'affectation du résultat pour le budget annexe des eaux est donc proposée comme suit :

Article	Résultat de fonctionnement	14 429.48 €
RI 1068	Affectation pour couverture du besoin de financement	0.00 €
RF 002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	14 429.48 €
RI 001	Excédent antérieur d'investissement reporté	139 662.29 €

Vote à l'unanimité

➤ Arrivée de Mr Laurent CARREZ en cours de séance

4 – Vote des taux des impôts locaux

La commission des finances n'a pas proposé d'augmentation pour l'année 2019. Les taux d'imposition suivants sont maintenus :

Taxe d'habitation : 10.04 %
Taxe sur le foncier bâti : 7.84 %
Taxe sur le foncier non bâti : 20.32 %

Vote à l'unanimité

5 – Subventions aux associations :

Rappel du montant des subventions proposé par la commission des finances. Les subventions sont votées dans le cadre du budget (point 8), et s'élèvent au total à 39 886 € (37 636 € pour les associations de la commune et 2 250 € pour les associations extérieures).

Vote à l'unanimité

6 – Annulation AP-CP

Lors du vote du budget 2018 et dans le cadre de la création de l'opération de restructuration du groupe scolaire, il avait été décidé de créer une AP-CP (Autorisation de programme – Crédits de paiement). Aujourd'hui, il s'avère que cette technique de l'AP-CP, est très contraignante notamment par rapport à l'inscription budgétaire de l'emprunt. Il est décidé d'annuler cette AP-CP, ce qui permettra notamment d'inscrire au BP 2019, l'emprunt dans sa totalité.

Vote à l'unanimité

➡ Arrivée de Mme Edith BRUNET en cours de séance

7 – Projet d'achat d'un bâtiment situé à proximité du groupe scolaire de Génissiat

Dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire de Génissiat et suite au sinistre survenu sur le bien cadastré C2563, le conseil municipal décide de maintenir l'offre d'achat qui avait été faite sur ce bien début 2017.

Vote à l'unanimité

8 –Vote des budget primitifs de l'exercice 2019 :

Rappel des montants inscrits dans les chapitres de chacune des sections pour chaque budget et rappel des montants inscrits pour chaque opération d'investissement.

L'ensemble de ces inscriptions budgétaires ont fait l'objet de décisions prises lors des séances de la commission et elles ont également été présentées en commission générale le 12/03/2019.

Chacune des sections s'équilibre en dépenses et en recettes.

8.1 - BUDGET GENERAL :

Section de fonctionnement :	3 762 961.46 €
Section d'investissement :	4 628 639.35 €
<i>Dont 1 744 431.74 € de prélèvement sur la section de fonctionnement</i>	
<i>Et 215 547.61 € d'affectation du résultat</i>	

Vote à l'unanimité

8.2 - BUDGET DES EAUX :

Section de fonctionnement :	331 930.40 €
Section d'investissement :	944 146.20 €

Vote à l'unanimité

9 – Tarifs de l'eau et de l'assainissement :

Rappel des propositions émises par la commission des finances, à savoir augmenter légèrement le prix de l'eau et de l'assainissement considérant qu'une augmentation faible mais continue est préférable.

PROPOSITION DE LA COMMISSION :

- Augmentation de du prix de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} avril 2019 soit 1.88 € le m³ d'eau et 0.95 € le m³ d'assainissement.
- Les abonnements annuels passent à 24 €, l'abonnement du compteur de diamètre 100 passe de 2 150 € à 2 155 €.

Les taux des taxes perçues par la commune pour le compte des organismes de gestion de l'eau sont en baisse :

- a) La taxe « *Redevance pour modernisation des réseaux de collecte* » diminue à 0.15 € par m³ au lieu de 0.155 € par m³ (basée sur la consommation d'assainissement collectif).
- b) La taxe « *Redevance de pollution domestique* » diminue à 0.27 € par m³ au lieu de 0.29 € par m³ (basée sur la consommation d'eau).

Vote à l'unanimité

10 – Gratification d’une stagiaire :

Une convention de stage a été établie avec l’université Lyon 2, afin d’accueillir au sein des classes maternelles, une étudiante résidant sur la commune. La durée du stage s’est étalée sur une période allant du 26 novembre 2018 au 26 février 2019, à raison de 12h/semaine, soit 2 journées hebdomadaires.

Proposition de versement d’une gratification dans les conditions prévues par la réglementation.

Vote à l’unanimité

11 – Convention avec le SDIS pour mise à disposition de locaux (Réseau Départemental d’Alarme) :

Le SDIS travaille actuellement sur un projet de déploiement d’un Réseau Départemental d’Alarme (RDA) dont l’objectif est d’assurer un déclenchement optimal des sapeurs-pompiers sur l’ensemble des territoires du département de l’Ain.

Pour permettre la mise en place de ce dispositif, le conseil municipal accepte les termes de la convention transmise par le SDIS. L’équipement sera installé dans le grenier de la mairie en lieu et place du pied de sirène actuel, et l’antenne sera disposée en toiture.

Vote à l’unanimité

12 – Compte rendu des délégations du maire

Le maire rend compte des engagements financiers pris dans le cadre de ses délégations.

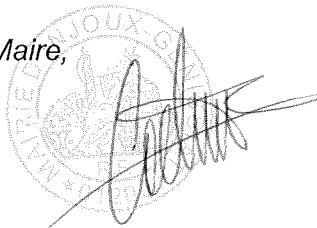
Le conseil municipal prend acte des engagements administratifs et financiers pris par le maire dans le cadre des délégations qui lui sont consenties.

13 - Questions diverses

- Les élus sont appelés à se positionner pour la tenue des bureaux de vote le 26 mai prochain (élections européennes)

La séance est levée à 20h30

Le Maire,



Albert COCHET